



Séance du lundi 23 mars 2015

Date de la convocation: 17/03/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/03/2015

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois mars 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réunie à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE, Guy CLARAC

Votants: 11

Pour:
11

Représentés:

Secrétaire de
séance:
MASSEY Laurence

Excusés:

Absents:

Objet: Vote du compte de gestion - DE_2015_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr FAVAREL Guy, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Guy FAVAREL

RF
Préfecture du Gers
Date réception préfecture et publication le 24/03/2015
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2015
032-213203326-20150323-DE_2015_006-DE

RF
Préfecture du Gers

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2015
032-213203326-20150323-DE_2015_006-DE